

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 €
Siège social : 11 Avenue du Colonel Bonnet
75016 PARIS

329 925 010 RCS PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 et le conflit russo-ukrainien créent des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, ces crises et les mesures gouvernementales exceptionnelles prises dans ce contexte induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CREANCES RATTACHEES ET DES COMPTES COURANTS

Risque identifié

Les notes 5 et 6.2 de l'annexe précisent que ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et qu'une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants s'élève à 243 879K€.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, créances rattachées et comptes courants requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres, créances rattachées et comptes courants constituait un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les comptes annuels et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédures d'audit mise en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres.

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants.
- Comparer la quote-part des capitaux propres détenue avec les données comptables extraites des comptes annuels audités des filiales concernées ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;

- S'assurer de la cohérence des flux futurs de trésorerie prévisionnels :
 - Analyser la cohérence des flux de trésorerie avec les budgets établis par le management local et validés par la direction ;
 - Apprécier le niveau de réalisation du budget sur les premiers mois de l'exercice 2022 ;
 - Examiner les réalisations 2021 et notamment le dernier trimestre pour apprécier le redémarrage de l'activité et la cohérence avec les projections 2022 retenues dans les tests de l'exercice ;
 - Identifier les évolutions majeures intervenues entre les prévisions 2022 retenues au 30 juin 2021 et celles retenues au 31 décembre 2021, et s'assurer de leur bien-fondé au regard des nouvelles informations disponibles ;
 - Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays ;
 - Compléter les informations collectées par un entretien avec le management local des filiales significatives.
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6.2 de l'annexe aux comptes sociaux.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et ont fait l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons de l'exactitude et de la sincérité de ces informations.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINES A ETRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A. Le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était au 31 décembre 2021, dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 3^{ème} année, dont respectivement 11^{ème} et 3^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

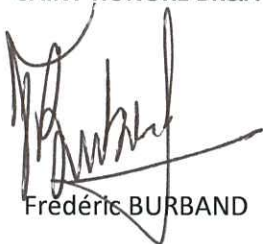
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à PARIS, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT-HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Marie-Françoise BARITAUX-IDIR Frédéric FARAIT

DONNÉES FINANCIÈRES

1. BILAN DE SYNERGIE SE

ACTIF	Notes	2021		2020	
En milliers d'euros	N°	Brut	Amort. & prov.	Net	Net
Concessions, brevets, licences, marques		10.288	7.853	2.435	3.168
Fonds commercial, droit au bail		3.408	195	3.213	3.217
Immobilisations en cours		1.582	-	1.582	840
Immobilisations Incorporelles	3/4	15.277	8.048	7.229	7.225
Terrains		-	-	-	-
Constructions		287	287	0	11
Autres immobilisations corporelles		29.142	18.097	11.045	11.923
Immobilisations Corporelles	3	29.430	18.385	11.045	11.934
Participations financières		87.443	2.761	84.683	84.683
Créances rattach. particip. NC		51.184	69	51.115	51.089
Autres titres immobilisés NC		12	7	5	5
Prêts NC		14	-	14	14
Autres créances immobilisées NC		6.213	35	6.178	5.958
Immobilisations Financières	5	144.866	2.871	141.994	141.749
Actif Immobilisé	9	189.572	29.304	160.269	160.908
Avces & acptes versés/cmdes		897	-	897	2.123
Créances clients et comptes rattachés	6/10	218.765	7.634	211.131	186.621
Autres créances	10/11	153.604	942	152.662	164.961
Valeurs mobilières de placements	12	10.068	-	10.068	11.369
Disponibilités		227.372	-	227.372	188.551
Actif Circulant		610.707	8.576	602.131	553.626
Charges constatées d'avance		1.622	-	1.622	1.474
Ecart de conversion actif	8/18	3.774	-	3.774	4.933
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Total Actif		805.676	37.880	767.796	720.940

PASSIF	Notes	2021	2020
En milliers d'euros	N°		
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale	13.2	12.181	12.181
Réserves réglementées		3.770	3.884
Autres réserves		11.000	11.000
Report à nouveau	13.2	280.529	276.790
Résultat de l'exercice		36.275	22.812
Provisions Réglementées		3.209	2.540
Capitaux propres	13	468.775	451.018
Provisions pour risques		4.270	5.388
Provisions pour charges		-	-
Provision pour risques et charges	7/14	4.270	5.388
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	39	38
Emprunts et dettes financières diverses	15	34.981	36.269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8.556	7.897
Dettes fiscales et sociales		245.832	216.385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	111	194
Autres dettes		5.201	3.743
Dettes	16	294.720	264.525
Produits constatés d'avance		32	9
Ecart de conversion passif	8/18	-	-
Total Passif		767.796	720.940

2. COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

En milliers d'euros	Notes N°	2021	2020
Production de services		1.053.156	924.514
Subventions d'exploitation		1.727	376
Reprises d'amortissements, transferts de charges		14.708	11.824
Autres produits		6.087	4.279
Produits d'exploitation	19/20	1.075.679	940.994
Autres achats et charges externes		46.458	42.430
Impôts, taxes et versements assimilés		43.199	44.400
Salaires et traitements	21	750.011	658.276
Charges sociales	21	182.932	166.638
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4.033	3.777
Dotations aux provisions sur actifs circulants		633	1.963
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		200	456
Charges d'exploitation		1.027.467	917.940
Résultat d'exploitation		48.211	23.053
De participations	22	6.789	6.613
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22	0	-
D'autres intérêts et produits assimilés		167	193
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.158	5
Différences positives de change		19	208
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits financiers		8.133	7.019
Dotations aux amortissements et aux provisions		35	1.105
Intérêts et charges assimilés		531	1.085
Différences négatives de change		21	310
Charges financières		587	2 500
Résultat financier	22	7.546	4.519
Résultat courant avant impôt		55.757	27.572
Sur opérations de gestion		4	-
Sur opérations en capital		742	331
Reprises sur provisions et transferts de charges		592	1.483
Produits exceptionnels		1.338	1.814
Sur opérations de gestion		10	34
Sur opérations en capital		251	286
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.302	1.052
Charges exceptionnelles		1.562	1.372
Résultat Exceptionnel	23	(224)	442
Impôt sur les bénéfices	24	14.230	5.202
Participation des salariés		5.028	-
Total des produits		1.085.150	949.826
Total des charges		1.048.874	927.014
Résultat net		36.275	22.812

3. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Fait caractéristiques de l'exercice

Une nette reprise de l'activité a été constatée en 2021, après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, liée à la pandémie Covid-19 qui avait eu un impact fort sur l'activité et les résultats de SYNERGIE SE.

Les différentes vagues liées à la propagation de variants du Covid-19 ont affecté certains secteurs, avec des impacts toutefois globalement peu significatifs sur :

- L'activité et les résultats en net rebond ;
- La trésorerie en progression ;
- Le bilan où les provisions pour dépréciation de créances clients ont été très limitées.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2022.

1.2 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté des comptes annuels

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 concernent l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, des fonds de commerce et des engagements de retraite ainsi que les provisions pour risques et charges.

Les hypothèses et estimations peuvent s'avérer dans le futur différentes de la réalité.

Note 2 Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, la société a opté pour une comptabilisation en charges des frais d'acquisition portant sur des actifs incorporels et corporels.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

Note 3 Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

Note 4 Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dits et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Les fonds de commerce sont présumés avoir une durée non limitée et sont par conséquent non amortissables ; en application de l'article 214-5 du PCG, des tests de dépréciation sont réalisés à la clôture ; aucune dépréciation ne résulte de ces tests.

Note 5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment :

- À partir des flux futurs de trésorerie ;
- En fonction d'un prix de marché et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale ;
- En fonction de la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ainsi déterminée devient inférieure à leur valeur comptable ; au 31 décembre 2021, aucune dépréciation résultant de cette approche n'est à comptabiliser.

La note n°32 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SE :

- A acheté 102 203 actions au cours moyen de 35,685€ ;
- A vendu 96 608 actions au cours moyen de 35,979€.

Au 31 décembre 2021, SYNERGIE SE détient :

- Par l'intermédiaire de ce contrat 22.756 actions propres achetées à un prix moyen de 37,63€ soit 856K€ ;
- 352.463 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 9,39€, soit 3.309K€, ce qui représente 1,45% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2021 s'élève à 36,40€.

Note 6 Créances et reconnaissance des produits

6.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Ainsi, en 2021, la société a pris en compte le contexte incertain de la crise sanitaire dans son approche du risque client.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Comptes courants des filiales

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SE, la dépréciation pourra alors être constatée si la filiale concernée ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

Note 7 Provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 214-25 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Le montant des provisions pour risques et charges est arrêté après l'obtention de l'avis des conseils de la société.

Note 8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

NOTES ANNEXES AU BILAN DE SYNERGIE SE

Note 9 Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences, marques	9.967	321	-	10.288
Fonds commercial, droit au bail	3.412	-	4	3.408
Immobilisations en cours	840	999	257	1.582
Immobilisations incorporelles	14.218	1.320	261	15.277
Terrains	-	-	-	-
Constructions	658	-	370	287
Installations, matériels et outillage	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	27.289	2.160	309	29.140
Immobilisations corporelles	27.949	2.160	679	29.429
Participations et créances rattachées	138.601	31	5	138.627
Autres titres immobilisés	12	-	-	12
Prêts	14	-	-	14
Autres immobilisations financières	5.958	3.512	3.257	6.213
Immobilisations financières	144.585	3.543	3.262	144.866
Total Brut	186.752	7.023	4.203	189.572

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 321K€ correspond uniquement à l'acquisition de logiciels.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 303K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;
- 45K€ de matériel de transport ;
- 1 775K€ d'acquisition de nouveaux matériels informatiques et bureautiques ;
- 36K€ d'acquisitions de nouveaux mobiliers de bureau.

La diminution du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte principalement des agencements et aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* pour un montant global de 220K€.

Immobilisations en cours

Le poste « Immobilisations en cours » d'un montant de 1.582K€ correspond à des travaux d'agencements pour 460K€ et à des développements de logiciels pour 1 121K€.

Immobilisations financières

Le poste « Participations et créances rattachées » comprend des participations pour 87.443K€ et des créances rattachées pour 51.184K€.

L'augmentation des créances sur participation est liée aux intérêts courus pour 31K€ et à une diminution des créances détenues sur SYNERGIE SUISSE pour 5K€.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement les actions propres (4.166K€) et les dépôts de garantie versés relatifs aux baux (1.502K€).

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2021
Concessions, brevets, licences, marques	6.799	1.054	-	7.853
Fonds commercial, droit au bail	195	-	-	195
Immobilisations incorporelles	6.994	1.054	-	8.048
Constructions	646	11	370	287
Installations, matériels et outillage	2	0	-	2
Autres immobilisations corporelles	15.367	2.967	239	18.096
Immobilisations corporelles	16.015	2.979	609	18.385
Sous-total	23.009	4.033	609	26.432
Participation et créances rattachées	2.829	-	-	2.829
Autres titres immobilisés	7	-	-	7
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	2.836	-	-	2.836
Total amortissements et dépréciations	25.845	4.033	609	29.268

En application des règles évoquées dans les notes 4 et 5, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Note 10 Créances

En milliers d'euros	Montants bruts 2021	Provisions & Amortissements	Montants nets 2021	Montants nets 2020
Clients et comptes rattachés	218.765	7.634	211.131	186.621
Autres créances	153.604	942	152.662	164.961
Total	372.370	8.576	363.794	351.582

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 13.077K€ dans le poste autres créances.

Les autres créances comprennent également la créance CICE 2018 pour 25.746K€.

Les avances en compte courant accordées aux filiales (111.393K€) sont considérées à court terme dans la mesure où elles entrent dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie ou des conventions d'avance en compte courant exigibles à tout moment.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°18).

Note 11 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances rattachées à des participations	51.184	51.158	-	-	51.184	51.158
Prêts	14	14	14	14	-	-
Autres immobilisations financières	6.213	5.958	-	-	6.213	5.958
Actif immobilisé	57.410	57.129	14	14	57.396	57.116
Client douteux ou litigieux	9.845	9.484	-	-	9.845	9.484
Autres créances clients	208.920	184.513	208.920	184.513	-	-
Personnel	1.020	1.428	1.020	1.422	-	7
Organismes sociaux	13.892	13.673	13.866	13.648	25	25
Impôts sur les bénéfices	25.901	82.180	25.363	41.773	-	40.408
Taxe sur la valeur ajoutée	1.153	771	1.153	771	-	-
Autres impôts	-	6.232	-	6.232	-	-
Groupe et associés	111.393	60.873	111.377	60.857	16	16
Débiteurs divers	246	1.218	30	1.003	215	215
Actif circulant	372.370	360.373	361.730	310.218	10.102	50.155
Charges constatées d'avance	1.622	1.474	1.622	1.474	-	-
Total	431.402	418.976	363.365	311.705	67.498	107.271

Les produits à recevoir intégrés aux créances se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2021	
Clients et comptes rattachés dont :		11.124
Clients - factures à établir hors Groupe	4.206	
Clients - factures à établir Groupe	6.918	
Autres créances dont :		15.063
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	28	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	2	
Personnel - produits à recevoir	75	
Organismes sociaux - produits à recevoir	791	
Organismes de formation - produits à recevoir	13.077	
État - Impôts et taxes	1.087	
Autres créances	4	

Note 12 Placements

En milliers d'euros	2021	2020
Valeurs mobilières de placement		
Dépôts et comptes à terme	10.068	11.369
TOTAL	10.068	11.369

Les dépôts et comptes à terme ont une durée maximum de trois mois.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social de 121.810K€ est composé de 24 362 000 actions de 5€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Capitaux propres d'ouverture	121.810	-	303.855	22.812	2.540	451.018	427.681
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	3.625	(22.812)	-	(19.188)	
Résultat de l'exercice	-	-	-	36.275	-	36.275	22.812
Variation des provisions réglementées	-	-	-	-	669	669	525
Capitaux propres de clôture	121.810	-	307.480	36.275	3.209	468.775	451.018

Au cours de l'exercice 2021, il a été procédé à une distribution de dividendes de 19.188K€.

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une réserve pour actions propres de 3.769K€.

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires.

Note 14 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2020	Augmentation	Diminution	2021
Risques sociaux et fiscaux	455	256	216	496
Autres risques	4.933	-	1.158	3.774
Total	5.388	256	1.374	4.270

Au 31 décembre 2021, la provision pour risque de change s'élève à 3.774K€ et est intégrée dans les autres risques. Les reprises de provisions comprennent des provisions utilisées à hauteur de 63K€.

Note 15 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2021	2020
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	39	38
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39	38
Dettes financières diverses	17	10
Groupe et associés	34.964	36.259
Dettes financières diverses	34.981	36.269
Total	35.020	36.307

Les dettes financières diverses correspondent essentiellement à des comptes courants vis-à-vis des filiales.

Note 16 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <= 5 ans		>5 ans	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Dettes auprès des établissements de crédit :								
à 1 an maximum	39	38	39	38	-	-	-	-
à plus de 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	17	10	-	9	17	1	-	-
Groupe et associés	34 964	36 259	34 964	36 259	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 556	7 897	8 556	7 897	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	245 832	216 385	240 804	216 385	-	-	5 028	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111	194	111	194	-	-	-	-
Autres dettes	5 201	3 743	5 201	3 743	-	-	-	-
Sous-total	294 720	264 525	289 675	264 524	17	1	5 028	-
Produits constatés d'avance	32	9	32	9	-	-	-	-
Total	294 752	264 534	289 707	264 533	17	1	5 028	-

Les charges à payer intégrées aux dettes se ventilent comme suit :

	2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39
Intérêts courus sur emprunts	-
Agios bancaires	39
Emprunts et dettes financières	0
Intérêts courus sur participation des salariés	0
Dettes fournisseurs	6 800
Fournisseurs - factures non parvenues hors Groupe	4 934
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	1 866
Dettes fiscales et sociales	69 510
Personnel et comptes rattachés	36 245
Organismes sociaux	15 778
Etat - Impôts et taxes	17 488
Autres dettes	180
Clients - avoirs à établir hors Groupe	180
Clients - avoirs à établir Groupe	-

Note 17 Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2021	2020
Dettes sur titres de participation	-	-
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	111	194
Total	111	194

Note 18 Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêt sur le solde des comptes courants de filiales britanniques, canadiennes et suisses.

L'écart de conversion actif, soit 3.774K€, est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Note 19 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2021	2020
CA France	1.048.975	921.354
CA Export	4.181	3.161
Total Production de services	1.053.156	924.514

La production de services comprend des facturations de travail temporaire pour 1.045.895K€, de placement pour 5.620K€ et d'autres services pour 1.641K€.

Note 20 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2021	2020
Production immobilisée	943	409
Subventions d'exploitation	1 727	376
Reprises sur amortissements et provisions	848	571
Transferts de charges	13.860	11.254
Redevances de marques	5.089	3.816
Autres produits de gestion courante	56	54
Total	22.522	16.480

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2021	2020
Transferts de charges sur rémunérations	12.130	8.774
Transferts de charges sur assurances	607	659
Transferts de charges sur achats non stockés	34	90
Transferts de charges sur locations	463	612
Transferts de charges sur autres services	626	1.119
Total	13.860	11.254

Les transferts de charges sur rémunérations correspondent essentiellement à des rémunérations financées par des organismes de formation.

Note 21 Charges de personnel

En milliers d'euros	2021	2020
Salaires et charges	750.011	658.276
Charges sociales	182.932	166.638
Participation des salariés	5.028	-
Total	937.971	824.914

Les mesures gouvernementales de soutien, mises en œuvre suite à la crise sanitaire Covid-19, ont conduit à octroyer des subventions aux entreprises du Groupe minorant les charges de personnel à hauteur de 1.724K€ en 2021 contre 18.641K€ en 2020.

Note 22 Résultat financier

En milliers d'euros	2021	2020
Dividendes	5.950	5.950
Intérêts sur comptes courants filiales	516	380
Revenus des valeurs mobilières de placement	137	117
Autres produits financiers	29	81
Abandons de créances	(0)	(666)
Dotations et reprises de provisions sur titres	1.123	(160)
Dotations et reprises sur écarts de conversion	(0)	(945)
Gains (pertes) de change	(2)	(102)
Escomptes accordés	(208)	(135)
Résultat Financier	7.546	4.519

Note 23 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2021	2020
Sur opérations de gestion	(10)	(34)
Sur opérations en capital	(251)	(286)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.302)	(1.052)
Charges exceptionnelles	(1.562)	(1.372)
Sur opérations de gestion	4	-
Sur opérations en capital	742	331
Reprises sur provisions et transferts de charges	592	1 483
Produits exceptionnels	1.338	1.814
Résultat Exceptionnel	(224)	442

Note 24 Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2021	2020
Sur le résultat courant	14.298	6.823
Sur le résultat exceptionnel	(63)	137
Sur la participation aux bénéfices	-	(1.790)
Résultat de l'intégration fiscale	(5)	32
Total	14.230	5.202

Note 25 Situation fiscale différée

En milliers d'euros	2021	2020
Contribution sociale de solidarité	423	437
Participation des salariés	1.299	-
Écart de conversion passif	-	-
Créance latente	1.722	437
Amortissements dérogatoires	829	722
Écarts de conversion actif	975	1 401
Dettes latentes	1.804	2.123

Il apparaît temporairement une créance latente de 1.722K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles l'année de leur comptabilisation (contribution sociale de solidarité, participation des salariés, et écart de conversion passif de l'exercice).

Il existe par ailleurs une dette latente d'impôt de 1.804K€ liée aux écarts de conversion actif et aux amortissements dérogatoires.

AUTRES INFORMATIONS SUR SYNERGIE SE

Note 26 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SE.

26.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 681K€.

26.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2021, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SE en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

26.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2021, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

Note 27 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 28 Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2021	2020
Cadres et assimilés	427	138	565	607
Employés	819	8.777	9.596	6.401
Ouvriers	-	17.962	17.962	18.331
Total	1.246	26.877	28.123	25.339

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont calculés « équivalent temps plein ». Les effectifs employés correspondent uniquement à ceux détachés dans le secteur tertiaire.

Note 29 Intégration fiscale

SYNERGIE SE a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 1991 et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2021

- SYNERGIE SE (société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
- DIALOGUE & COMPETENCES
- AILE MEDICALE
- SYNERGIE CONSULTANTS
- INTERSEARCH FRANCE
- SYNERGIE PROPERTY

La convention d'intégration fiscale appliquée prévoit une imposition des filiales comme si elles étaient imposées séparément.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

Note 30 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2021	2020
Contreparties des garanties travail temporaire	61.206	60.566
Cautionnements de filiales sur prêts - acquisition de titres	16.112	20.268
Cautionnements de filiales sur prêts - biens immobiliers	16.251	20.008
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	8.948	6.882
Engagements donnés	102.517	107.723
Garantie BNP	73.525	97.159
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
de DIALOGUE et COMPÉTENCES si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
Engagements reçus	75.964	99.598

Une option de vente exerçable par des minoritaires d'une filiale a en outre été valorisée à 48 469K€. En contrepartie une option de rachat pour le même montant peut être exercée par SYNERGIE SE.

La garantie Travail Temporaire 2022/2023, assise sur un chiffre d'affaires de 1.045.894K€ devrait s'élever à 83.672K€.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la recommandation ANC n°2013-02 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : 40,20%
- Table de mortalité : INSEE 2015-2017

- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 1%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Sur la base des hypothèses et méthode mentionnées ci-dessus, les indemnités de départ en retraite vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 7.699K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 4K€ cet engagement au 31 décembre 2021.

Les indemnités de départ en retraite versées en 2021 se sont élevées à 53K€ contre 237K€ en 2020.

Note 31 Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note n°14) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 32 Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SE Exercice clos le 31.12.2021

SYNERGIE SE est la société consolidante du Groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	72	6.911	100%	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	3.264	100%	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	67.033	85%	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	60.943	99%	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (1)	40.000	74.499	100%	64.561	64.561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				4.648	1.888
TOTAL				87.443	84.683

(1) SIES est une holding détenant principalement des participations dans les autres filiales du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances consenties par SYNERGIE	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2021	Résultat net exercice 2021	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2021
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	-	-	19.837	790	-
SYNERGIE PROPERTY	6.700	13.140	2.807	1 134	-
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	5.226	44.045	648.589	25.990	5.950
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	-	519	270.385	5.707	-
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	92.911	6.870	14	745	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	57.739	-			
TOTAL	162.576	64.574			5.950

Note 33 Evénements postérieurs à la clôture

Les conséquences de la crise géopolitique survenue lors du premier trimestre 2022 sont à ce jour difficilement mesurables.

Aucun autre événement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice 2021 ou nécessitant une information spécifique dans les États Financiers, n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 34 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par SYNERGIE SE sont les suivants :

En milliers d'euros	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2021		2020		2021		2020	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	225	100%	230	99%	207	100%	195	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1	0%	2	1%	-	-	-	-
Total	226	100%	231	100%	207	100%	195	100%